Modalités



Modalités

Si vous avez la carte Mastercard BMO VIPorter, la carte Mastercard BMO VIPorter World ou la carte Mastercard BMO VIPorter World Elite, vous acceptez les modalités ci-dessous, qui font partie du Contrat du titulaire de carte Mastercard BMO que vous avez conclu avec nous. Dans les présentes modalités, la deuxième personne du pluriel (*vous*, *votre*, *vos*, etc.) réfère au titulaire principal de la carte. Toutes les autres définitions contenues dans le Contrat du titulaire de carte Mastercard BMO s'appliquent aux présentes modalités.

Terminologie employée dans les présentes modalités

Dans les présentes modalités, les termes suivants ont le sens qui leur est donné ci-dessous :

- numéro VIPorter: numéro attribué au titulaire principal par Porter Airlines dans le cadre du programme VIPorter.
- programme : programme de récompense VIPorter.
- convention du programme: convention que vous avez conclue avec VIPorter Inc. dans le cadre du programme VIPorter à l'adresse flyporter.com/viporter/modalites.

2. Modalités

Les présentes modalités s'ajoutent à celles de la convention du programme et ne modifient en rien les droits de Porter Airlines en vertu de la convention du programme et n'y portent pas non plus atteinte.

3. Offre de points VIPorter

Des points VIPorter sont offerts par notre intermédiaire dans la mesure où le titulaire principal :

- détient une carte Mastercard BMO VIPorter;
- · ia adhéré au programme.

4. Confirmation de votre adhésion au programme

Vous pouvez confirmer votre adhésion au programme VIPorter en ouvrant une session dans votre compte VIPorter sur <u>flyporter.com</u> et confirmer que votre numéro VIPorter a été associé à un compte de carte de crédit dans votre tableau de bord VIPorter. Si vous étiez un nouveau membre du programme VIPorter au moment de votre demande de carte de crédit, Porter créera un nouveau compte VIPorter pour vous et communiquera avec vous pour confirmer votre adhésion au programme VIPorter en utilisant les renseignements contenus dans votre demande de carte de crédit.

5. Cas où des points VIPorter sont attribués

Les achats, moins les remboursements qui figurent dans vos relevés de compte, donnent droit à des points VIPorter si :

- · votre compte est ouvert et en règle;
- les achats sont portés à votre compte après la date d'adhésion au programme du titulaire principal auprès à la fois de Porter Airlines et de nous.

6. Cas où aucun point VIPorter n'est attribué

Les avances de fonds, les opération en quasi-espèces, les intérêts, les frais, les paiements, les rajustements de débit et de crédit ainsi que tout montant autre que des achats qui sont portés à votre compte au moyen de votre carte ou de chèques ne donnent pas droit à des points VIPorter. Nous pouvons de temps à autre établir que d'autres opérations donnent droit ou ne donnent pas droit à des points VIPorter.

7. Mode d'attribution des points VIPorter

Si un achat donne droit à des points VIPorter, des points VIPorter seront attribués en fonction du taux d'accumulation multiplié par vos achats nets. Les avances de fonds, les opérations en quasi-espèces, les frais d'intérêts, les frais, les rajustements de crédit ou de débit ainsi que tout montant autre que des achats qui sont portés à votre compte au moyen de la carte ou de chèques ne donnent pas droit à des points. Nous pouvons de temps à autre établir que d'autres opérations donnent droit ou ne donnent pas droit à des points VIPorter.

Si un relevé de compte indique plus de remboursements que d'achats, des points VIPorter seront déduits des points VIPorter accumulés ou qui pourraient être attribués ultérieurement. Ces déductions seront calculées de la même façon que celle précisée ci-dessus.

8. Points VIPorter en prime

De temps à autre, nous pourrions offrir des points VIPorter en prime sur les achats faits chez des commerçants ou des types de commerçants désignés. D'autres modalités peuvent s'appliquer à ces programmes.

9. Crédit des points à votre compte VIPorter

Les points VIPorter accumulés chaque mois au moyen de votre carte de crédit seront automatiquement crédités au compte VIPorter du titulaire de carte principal. Ce transfert s'effectue habituellement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de votre relevé. Pour recevoir vos points, votre compte doit être ouvert, en règle et inscrit au programme de récompense VIPorter avec un numéro VIPorter associé.

10. Titulaires de carte additionnels

Des points VIPorter peuvent être attribués avec les achats effectués au moyen d'une carte détenue par un titulaire de carte additionnel. Les points obtenus par un titulaire de carte additionnel sont automatiquement inscrits au compte VIPorter du titulaire de carte principal. Les titulaires de carte additionnels n'ont aucun droit contre nous ou Porter Airlines dans le cadre du programme.

11. Annulation et retrait des points VIPorter

Nous pouvons annuler ou rajuster les points VIPorter incorrectement attribués. Nous pouvons refuser d'attribuer des points VIPorter ou retirer les points VIPorter déjà attribués si:

- a. nous avons des motifs de croire que vous avez causé ou permis une violation :
 - i. du Contrat du titulaire de carte Mastercard BMO, y compris des présentes modalités; ou
 - ii. de la convention du programme.
- b. nous déterminons que les points ont été émis par erreur ou non conformément au Contrat du titulaire de carte Mastercard BMO, y compris aux présentes modalités, ou à la convention du programme; ou
- c. votre relevé de compte indique plus de remboursements que d'achats.

Nous pouvons refuser de transférer les points VIPorter au compte VIPorter ou retirer les points VIPorter qui vous ont déjà été attribués si nous annulons toute carte liée à votre compte ou retirons vos droits et privilèges à l'égard de votre carte et de votre compte.

12. Exonération de responsabilité

Nous ne sommes responsables d'aucune des situations suivantes :

- la demande d'adhésion au programme du titulaire de carte principal n'est pas reçue par nous ou par Porter Airlines pour quelque raison que ce soit;
- l'adhésion du titulaire de carte principal au programme est retardée pour quelque raison que ce soit;
- des points VIPorter sont échangés sans autorisation;
- Porter Airlines ou toute autre personne omet de fournir des biens ou des services, ou tarde à le faire:

- des dommages ou des pertes sont causés par des biens ou des services fournis ou demandés dans le cadre du programme;
- l'attribution ou l'échange de points VIPorter donne lieu à une obligation fiscale.

13. Notre participation au programme

Si vous résidez à l'extérieur du Québec : Nous avons le droit, en tout temps et sans vous donner de préavis, de modifier ou d'annuler les présentes modalités ou de mettre fin à notre participation au programme.

Si vous résidez au Québec c: Nous pouvons en tout temps modifier les modalités du programme (notamment, changer le taux d'accumulation des points VIPorter, annuler les présentes modalités et mettre fin à notre participation au programme) en vous transmettant un préavis d'au moins 60 jours (et d'au plus 90 jours) avant la date d'entrée en vigueur d'un tel changement. L'avis sera rédigé clairement et lisiblement et contiendra la clause modifiée des modalités, ou la clause modifiée et la version antérieure de cette clause, en plus de la date d'entrée en vigueur de la clause modifiée.

14. Vos renseignements personnels

Vous nous autorisez à transmettre à Porter Airlines tout renseignement personnel qui pourrait raisonnablement être requis dans le cadre du programme, ou pour les fins indiquées dans notre Code de confidentialité sur bmo.com/confidentialite. Par exemple, cela peut comprendre le partage de certains renseignements sur la transaction afin d'émettre des points. Nous pouvons également vous adresser des informations ou des communications de marketing au sujet de produits et services offerts par nous, par Porter Airlines ou par des tiers qui pourraient vous intéresser. Pour en savoir davantage sur les choix qui s'offrent à vous, y compris sur la façon de vous désinscrire des communications de marketing, veuillez consulter notre Code de confidentialité à l'adresse bmo.com/confidentialite.

15. Comment nous joindre

Si vous avez des questions liées aux points accumulés avec votre carte de crédit, veuillez composer le numéro qui figure au verso de votre carte. Si vous avez des questions concernant Porter Airlines, le programme VIPorter ou l'échange de vos points VIPorter, consultez le site flyporter.com/viporter ou communiquez avec Porter au 1-888-619-8622.

16. Notre responsabilité à l'égard du programme

Porter Airlines et ses dirigeants ne peuvent être assimilés à nos mandataires à aucune fin. Nous ne sommes aucunement responsables à l'égard du programme, y compris si celui-ci prend fin. Par conséquent, vous ne présenterez aucune réclamation contre nous à l'égard d'aucune question reliée de quelque facon que ce soit au programme.



- Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.
- Mo* Mastercard est une marque déposée de Mastercard International Incorporated.

Porter et VIPorter sont des marques de commerce déposées de Porter Aviation Holdings Inc., utilisées sous licence.